

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Novembre 2023

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Monsieur le ministre de l'Éducation,
Membres du conseil d'administration,
Citoyennes et citoyens de notre communauté,

C'est pour nous un immense plaisir de vous présenter les services rendus à nos élèves, jeunes et adultes, pour l'année scolaire 2022-2023. Le déploiement de ceux-ci, dans les 34 établissements de notre territoire, nécessite une coordination et une agilité particulières afin d'offrir le meilleur service possible à près de 10 000 élèves.

L'année 2022-2023 a été marquée par la fin des mesures reliées au contexte pandémique et par la démarche d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027. Nous avons poursuivi notre mission, soit de maximiser l'apprentissage des élèves et leur persévérance scolaire. Pour y arriver, nous avons pu compter sur les membres du personnel de nos services administratifs et de nos établissements, des parents, des membres du conseil d'administration et des partenaires de la communauté éducative.

Les prochaines pages du rapport annuel témoigneront de cette mobilisation, car c'est ensemble que nous pouvons célébrer l'atteinte de certains objectifs du PEVR 2018-2023, dont l'augmentation à 80 % du taux de diplomation et de qualification de nos élèves et l'augmentation du taux de réussite de nos élèves du secondaire aux épreuves ministérielles.

C'est en collaborant que nous pourrons continuer à améliorer la réussite éducative de nos élèves. Les efforts se poursuivront en ce sens en 2023-2024, alors que notre nouveau Plan d'engagement vers la réussite sera mis en œuvre.

En terminant, nous tenons à remercier tout le personnel du CSSDS, les membres du conseil d'administration ainsi que tous nos partenaires pour leur contribution à notre mission éducative sur notre territoire.

De beaux défis nous attendent pour la prochaine année. Soyez assurés que toute l'équipe du CSSDS est prête à les relever!

Caroline Lacroix
Présidente

Lisa Rodrigue
Directrice générale

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Présentation du centre de services scolaire | 4 |
| 1.1 Le centre de services scolaire en bref | 4 |
| 1.2 Faits saillants | 4 |
| 1.3 Services éducatifs et autres services | 6 |
| 2. Gouvernance du centre de services scolaire | 8 |
| 2.1 Conseil d'administration..... | 8 |
| 2.2 Autres comités de gouvernance..... | 11 |
| 2.3 Code d'éthique et de déontologie..... | 12 |
| 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 12 |
| 3. Résultats | 14 |
| 3.1 Plan d'engagement vers la réussite..... | 14 |
| 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence | 21 |
| 3.3 Procédure d'examen des plaintes | 23 |
| 4. Utilisation des ressources | 23 |
| 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire | 23 |
| 4.2 Ressources financières | 24 |
| 4.3 Gestion et contrôle des effectifs | 26 |
| 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | 27 |
| 4.5 Ressources matérielles et informationnelles | 27 |
| 5. Annexes du rapport annuel | 28 |
| 5.1 Rapport du protecteur de l'élève | 28 |
| 5.2 Listes des comités..... | 29 |
| 5.3 Répartition des revenus | 31 |

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Établissements (34)

- 28 écoles primaires
- Quatre écoles secondaires
- Un centre de formation professionnelle avec cinq points de service
- Un centre de formation générale des adultes avec trois points de service

Élèves (9 908)¹

- Préscolaire : 898
- Primaire : 4 424
- Secondaire : 3 242
- Formation générale des adultes (équivalent temps plein) : 777
- Formation professionnelle (équivalent temps plein) : 567

Employés (2 783)

- Personnel cadre : 79
- Personnel enseignant : 1 542
- Personnel professionnel : 135
- Personnel de soutien : 1 027

[Nos établissements](#) sont répartis dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et de Memphrémagog, un territoire qui couvre près de 3 501 km².

1.2 Faits saillants

1.2.1 Gouvernance

- Le conseil d'administration a poursuivi ses activités pour une troisième année, avec la désignation de sept nouveaux membres.
- Cinq politiques ont été adoptées, notamment une portant sur le développement durable.
- La nouvelle direction générale, Mme Lisa Rodrigue, est arrivée en fonction à la suite du départ à la retraite de Mme Édith Pelletier.
- Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 a été approuvé.
- Les membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie ont été nommés.

¹ Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

1.2.2 Réussite scolaire et services éducatifs

- Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a élaboré le PEVR 2023-2027.
- Afin d'avoir plus de temps pour les activités d'apprentissage et de rattrapage, et conformément aux instructions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le maintien de l'évaluation a eu lieu sur deux étapes plutôt que sur trois.
- L'épreuve d'histoire de 4^e secondaire a été réintégrée.
- Pour une dernière année, la pondération des épreuves ministérielles pour les élèves du primaire et du secondaire était de 20 % au lieu de 10 %.
- Les orientations et les objectifs du PEVR 2018-2023 ont été poursuivis et les résultats obtenus démontrent une augmentation de la réussite de nos élèves et l'atteinte de la cible de 80 % concernant le taux de diplomation et de qualification.

1.2.3 Gestion de la clientèle

- Le choix de conserver les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes a été maintenu.
- Des demandes d'ajout d'espace ont été transmises pour accueillir de nouvelles classes de préscolaire 4 ans à temps plein.
- Des demandes d'ajout d'espace pour des gymnases ont été transmises pour deux écoles primaires et une école secondaire.
- Une demande d'ajout d'espace a été transmise pour l'école secondaire de la Ruche.
- Une demande de classes modulaires pour la rentrée 2023-2024 a été transmise pour l'école secondaire de la Ruche.
- L'école du Solstice (école alternative) a été ouverte.
- Les activités de recrutement se sont intensifiées afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre affectant plusieurs secteurs. À cet effet, des outils et des stratégies ont été déployés afin de soutenir le Service des ressources humaines dans la promotion de ses offres d'emploi et dans le positionnement du CSSDS en tant qu'employeur de choix.
- S'inscrivant dans le mouvement de croissance des dernières années, le CSSDS a connu une nouvelle hausse du nombre d'élèves (1,9 %, soit 169 élèves) au secteur jeune.

1.2.4 Pandémie de COVID-19

- La distribution des tests de dépistage a cessé. C'est un retour à la normale pour les mesures de prévention et de contrôle des infections.

1.2.5 Ressources financières

- Un budget équilibré de 145,4 M\$ a été adopté en juin 2023 pour l'année scolaire 2023-2024. Pour y parvenir, le CSSDS a cependant dû utiliser 0,3 M\$ de son surplus accumulé.

1.2.6 Différentes annonces et projets

- Le projet *Mission pouces en l'air*, une initiative des jeunes en production vidéo de l'école secondaire de la Ruche, a raflé le Grand prix national Essor.
- La première édition du *Défi des recrues* en Estrie a permis aux élèves de 1^{re} secondaire des écoles secondaires du Tournesol et de l'Odyssee de découvrir différentes formations professionnelles offertes dans la région.
- Les élèves du CFER Memphrémagog ont participé à un projet de revégétalisation des bandes riveraines du lac Massawipi.
- Grâce à un projet écoénergétique, des travaux majeurs ont eu lieu dans nos établissements pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
- Le prix d'excellence Intersection de la SAAQ a été décerné aux écoles primaires du Christ-Roi et Notre-Dame-de-l'Assomption pour la mise sur pied d'un projet en matière de sécurité routière autour des écoles.
- Deux élèves du Centre d'éducation des adultes des Sommets ont figuré parmi les gagnants du Concours *Ma plus belle histoire*.
- Le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, a fait une visite à l'école secondaire de la Ruche.
- Deux étudiants du Centre de formation professionnelle Expé ont remporté l'or aux *Olympiades québécoises des métiers et des technologies*.
- L'école secondaire de l'Odyssee a obtenu l'un des *Prix de reconnaissance en lecture 2022-2023*.
- Un élève de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel était parmi les 20 finalistes provinciaux du défi *Lis avec moi*.
- Une classe extérieure a vu le jour à l'école primaire Hamelin.

1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs et culturels

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout est toujours disponible dans toutes nos écoles et l'éducation préscolaire 4 ans est offerte dans la majorité de nos milieux (22 établissements).

L'éducation préscolaire 5 ans existe sur tout le territoire du CSSDS et dans tous les établissements du primaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves qui résident sur le territoire du CSSDS ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général.

Le CSSDS est soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques, généralement accessibles à tous. De même, des services d'adaptation scolaire et de francisation y sont disponibles.

En 2022-2023, une école alternative du secteur Memphrémagog a démarré ses activités. Ce sont 65 élèves de la région qui y sont inscrits. Il s'agit d'un nouveau service qui était en demande de la part d'un grand nombre de parents.

En complémentarité à l'enseignement, le CSSDS met à la disposition de ses élèves d'autres services tels que le service de garde, la surveillance et l'animation d'activités sportives, culturelles et sociales pendant la période des dîners ou après l'école, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes

Le Centre d'éducation aux adultes des Sommets dispense, sur l'ensemble du territoire, des services personnalisés dans l'accompagnement de personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel. Des services en présentiel et en ligne sont offerts pour cette clientèle.

La formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle Expé offre une dizaine de programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier, et ce, dans les trois secteurs géographiques du CSSDS.

De plus, le Centre Expé est affilié au service régionalisé du Service aux entreprises – Estrie qui vient répondre aux besoins de main-d'œuvre et de formation en entreprise. Une offre régionalisée est également offerte, par le biais de la concomitance, sur tout le territoire estrien en collaboration avec les centres de formation professionnelle de Sherbrooke et des Hauts-Cantons ainsi que des écoles secondaires des mêmes secteurs.

1.3.2 Services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation de la vie étudiante;
- animation spirituelle et engagement communautaire;
- éducation spécialisée;
- éducation à la sexualité;
- ergothérapie;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- travail social.

1.3.3 Services à la communauté

Le CSSDS dispense aussi les services suivants :

- aide au retour aux études;
- formation en entreprise sur mesure et programmes de certification;
- francisation des adultes allophones;
- reconnaissance des acquis professionnels.

Lors d'une demande de document, le CSSDS s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Web les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès aux documents en conformité avec la loi.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Membres du conseil d'administration

Voici la composition du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023.

Membres du personnel, désignés par leurs pairs :

- Personnel de soutien : Poste vacant
- Professionnel non enseignant : Nathalie Roy
- Personnel enseignant : Poste vacant
- Direction d'établissement : Marie-Josée Langlois
- Personnel d'encadrement : Josée Banville

Membres parents, désignés par le comité de parents :

- District 1 : Karine Morin
- District 2 : Dominic Bourassa
- District 3 : Caroline Lacroix
- District 4 : Joëlle Martineau
- District 5 : Pierre Lemay

Membres de la communauté, désignés par les membres du personnel et les membres parents :

- Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Pierre-Paul Lavoie
- Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : France Boucher
- Milieu communautaire, sportif ou culturel : Jacques Gosselin
- Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Émilie Lalancette-Néron
- Personne âgée de 18 à 35 ans : Emmanuelle Vincent-Racicot (vacant depuis le 8 novembre 2022)

2.1.2 Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu cinq rencontres ordinaires et une rencontre extraordinaire aux dates suivantes :

- 5 juillet 2022
- 23 août 2022 (séance extraordinaire)
- 27 septembre 2022
- 29 novembre 2022
- 28 mars 2023
- 27 juin 2023

2.1.3 Décisions du conseil d'administration

- Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Adoption du tarif modifié relatif à la surveillance du midi;
- Adoption d'une résolution en vue d'autoriser l'octroi de contrats de transport scolaire;
- Autorisation de consultation auprès des instances concernées des règles suivantes :
 - 201 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS pour les années 2023-2024 à 2025-2026;
 - 202 - Répartition des services éducatifs entre les établissements 2023-2024;
 - 203 - Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS.
- Adoption de résolutions relatives au régime d'emprunt à long terme;
- Nomination d'un auditeur externe;
- Adoption de résolutions autorisant le dépôt de demandes de projets d'ajout de classes, d'espaces et de gymnases pour l'année scolaire 2022-2023. Ces mesures visent plusieurs établissements du CSSDS;
- Adoption du rapport annuel 2021-2022;
- Adoption de la Politique de communication;
- Nomination des membres du comité d'évaluation de la directrice générale;
- Adoption des règles suivantes :
 - 201 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS pour les années 2023-2024 à 2025-2026;
 - 202 – Répartition des services éducatifs entre les établissements 2023-2024;
 - 203 – Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS.
- Adoption de la Politique sur le développement durable;
- Autorisation de consultation auprès des instances concernées de la Politique relative à la gestion contractuelle;

- Approbation de la liste des projets d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023;
- Adoption d'une résolution autorisant la cession de terrain (lot 6 532 761) à l'OBNL Aréna Memphrémagog Inc.;
- Adoption d'une résolution relative au régime d'emprunts par marge de crédit;
- Nomination d'un représentant du CSSDS au conseil d'administration de l'OBNL Aréna Memphrémagog Inc.;
- Adoption des calendriers des séances pour l'année scolaire 2023-2024;
- Adoption des actes d'établissements pour l'année scolaire 2023-2024;
- Adoption d'une résolution autorisant la mise à jour des textes officiels du CSSDS;
- Adoption d'une résolution déclarant que le CSSDS se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocats à son service exclusif, dans l'exercice de leurs fonctions;
- Autorisation de consultation des instances concernées du Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves;
- Autorisation de consultation des instances concernées de la Politique relative à l'organisation du transport scolaire;
- Adoption de la Politique de gestion contractuelle;
- Adoption d'une résolution autorisant la cession d'une parcelle de terrain de l'école primaire Sainte-Marguerite;
- Adoption d'une résolution autorisant la directrice générale du CSSDS à signer l'ensemble des encadrements relatifs aux demandes financières et aux activités R3USSIR;
- Adoption du Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves;
- Désignation de la personne responsable du traitement des plaintes découlant du Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves;
- Désignation de la personne responsable du traitement des plaintes découlant de la Loi sur le protecteur national de l'élève;
- Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette du CSSDS prévoyant des revenus de 145 425 659 \$;
- Adoption d'une résolution autorisant le changement de nom de l'école publique alternative de Memphrémagog (ÉPAM) pour l'école du Solstice;
- Adoption d'une résolution relative à la tarification de la surveillance du midi;
- Adoption de la Politique relative à l'organisation du transport scolaire;
- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

2.2 Autres comités de gouvernance

2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|---|--|
| Comité consultatif sur le transport scolaire | <ul style="list-style-type: none">• Dominic Bourassa – Administrateur• Karine Morin – Administratrice• Laurato Ovando – Représentant du comité de parents• Serge Dion – Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire• Frédérick Audet – Directeur, primaire• Geneviève Clavelle – Coordinatrice du Service des ressources éducatives et du transport scolaire |
| Comité de révision | <ul style="list-style-type: none">• Serge Dion – Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire• Émilie Lalancette-Néron – Administratrice• Jacques Gosselin – Administrateur• Joëlle Martineau – Administratrice• Karine Morin – Administratrice (substitut)• Nathalie Roy – Administratrice (substitut) |
| Comité des ressources humaines | <ul style="list-style-type: none">• Lisa Rodrigue – Directrice générale• Martin Charron – Directeur du Service des ressources humaines• Caroline Lacroix – Présidente• Pierre-Paul Lavoie – Administrateur• Nathalie Roy – Administratrice• Marie-Josée Langlois – Directrice, éducation des adultes (substitut) |
| Comité de gouvernance et d'éthique | <ul style="list-style-type: none">• Lisa Rodrigue – Directrice générale• Lyne Beauchamp – Directrice du Service du secrétariat général et des communications• Caroline Lacroix – Présidente• Pierre-Paul Lavoie – Administrateur• Josée Banville – Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires• Pierre Lemay – Administrateur (substitut) |
| Comité de vérification | <ul style="list-style-type: none">• Lisa Rodrigue – Directrice générale• Daniel Blais – Directeur du Service des ressources financières (jusqu'au 17 février 2023)• Joël Rouleau – Directeur du Service des ressources financières (depuis le 18 février 2023)• France Boucher – Administratrice• Joëlle Martineau – Administratrice• Pierre Lemay – Administrateur |

2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|--|---------------------|
| Comité consultatif de gestion | Voir l'annexe 5.2.1 |
| Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) | Voir l'annexe 5.2.2 |
| Comité de parents | Voir l'annexe 5.2.3 |

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#) est disponible sur le site Web du CSSDS. Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2022-2023.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de l'article 5.2 de la [Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets](#), pour l'année 2022-2023, aucune plainte en regard aux actes répréhensibles n'a été reçue.

2.4.1 Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Reddition de comptes 2022-2023 | Nombre de divulgations ou communications |
|---|--|
| 1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations | 0 |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 | 0 |
| 3. Divulgations fondées | 0 |
| 4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Révision de notes | |
| 5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | 0 |
| TOTAL | 0 |

Note : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Orientation 1 : Assurer une meilleure adaptation des services liés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

| 1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|--|
| Objectif national | Données de départ (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016) | Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021) | Résultats 2018-2019 (cohorte 2011) | Résultats 2019-2020 (cohorte 2012) | Résultats 2020-2021 (cohorte 2013) | Résultats 2021-2022 (cohorte 2014) | Résultats 2022-2023 (cohorte 2015) |
| Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves | Garçons et filles : Écart de 10,0 points | Garçons et filles : Écart de 6,0 points | Garçons et filles : Écart de 8,8 points | Garçons et filles : Écart de 12,4 points | Garçons et filles : Écart de 19,8 points | Garçons et filles : Écart de 17,4 points | Garçons et filles : Donnée non disponible |
| | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 37,3 points | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 25,1 points | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 30,4 points | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 22,7 points | EHDAA et élèves réguliers : Écart de 17,2 points |
| | Écoles défavorisées : Écart de 2,7 points | Écoles défavorisées : Écart de 2,5 points | Écoles défavorisées : Écart de 2,5 points | Écoles défavorisées : Écart de 7,7 points | Écoles défavorisées : Écart de 1,5 points | Écoles défavorisées : Donnée non disponible | Écoles défavorisées : Donnée non disponible |
| | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Écart de -0,5 point | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Aucun écart | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Écart de -5,9 points | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Écart de 2 points | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Écart de -15,8 points | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Donnée non disponible | Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : Donnée non disponible |

Explications des résultats

Les données de ce tableau proviennent du MEQ. Pour la cohorte 2015, nous avons reçu uniquement les données en lien avec l'écart entre les élèves du régulier et les élèves EHDAA. Il est tout de même très positif de constater que c'est l'écart le plus mince obtenu depuis 2009, soit une différence de 17,2 points. En considérant le portrait de départ (37,3 points), il s'agit d'une progression remarquable.

1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population

| Objectif national | Données de départ (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016) | Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021) | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|--|--|--|--|---|---|
| D'ici 2027, augmenter d'au moins 20 % la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres. | 3 écoles du CSSDS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». | En 2022, 15 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves. | 5 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». | 6 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». | 9 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». | 13 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». | 17 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». |

Explications des résultats

Dans le PEVR, nous avons colligé des données pour la mesure « À l'école, on bouge au cube! » qui consiste à mettre en place l'infrastructure pour offrir l'occasion aux élèves de bouger 30 minutes par jour. En passant de trois à 17 écoles participantes, notre objectif a été surpassé.

1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

| Objectif national | Données de départ | Cible CSSDS 2022 | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|---|-----------------------------------|---|---|--|---|--|
| Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau | En 2016-2017, la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus était de : 15,0 % pour tous les élèves 19,2 % chez les garçons 10,3 % chez les filles | Réduire ce taux à 13,0 % . | En 2018-2019, ce taux était de : 15,6 % pour tous les élèves 13,9 % chez les garçons 13,1 % chez les filles | En 2019-2020, ce taux était de : 9,3 % pour tous les élèves 11,1 % chez les garçons 7,6 % chez les filles | En 2020-2021, ce taux était de : 10,7 % pour tous les élèves 14,0 % chez les garçons 7,2 % chez les filles | En 2021-2022, ce taux était de : 12,8 % pour tous les élèves 11,0 % chez les garçons 14,5 % chez les filles | En 2022-2023, ce taux était de : 9,9 % pour tous les élèves 13,3 % chez les garçons 6,57 % chez les filles |

Explications des résultats

Le bilan pour 2022-2023 concernant les filles est exceptionnel. En effet, seulement 6,57 % des filles ont débuté le secondaire avec un an de retard. Ce résultat fait en sorte que nous obtenons notre meilleur portrait, garçons et filles confondus, depuis le début de ce PEVR (9,9 %). Il faut cependant mentionner que le résultat est plus élevé chez les garçons (13,3 %). L'âge de leur entrée au secondaire demeure un enjeu à surveiller.

1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

| | Données de départ | Cible CSSDS 2022 | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|--|---|--|---|---|--|--|
| | Taux de réussite globale aux épreuves ministérielles : 90,5 % | De façon globale, augmenter ce taux de 2,0 % . | Aux épreuves ministérielles de juin 2018, le taux était de 90,9 % . | Il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles en 2019-2020. | Il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles en 2020-2021. | Aux épreuves ministérielles de juin 2022, le taux était de 90,3 % . | Aux épreuves ministérielles de juin 2023, le taux était de 91,2 % . |

Explications des résultats

Au niveau des épreuves ministérielles de juin 2023, les élèves du CSSDS ont obtenu leurs meilleurs résultats depuis le début du PEVR. En effet, nous nous retrouvons à 91,2 % de taux de réussite. Cependant, nous n'avons pas encore réussi à atteindre notre cible de départ, qui était fixée à 92,5 %.

Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

| Objectif national | Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016) | Cible CSSDS 2022 | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 (cohorte 2011) | Résultats 2020-2021 (cohorte 2013) | Résultats 2021-2022 (cohorte 2014) | Résultats 2022-2023 (cohorte 2015) |
|--|--|---|---|---|---|---|---|
| Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) | La proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour le CSSDS : Global : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 % | Porter à 76,4 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification. | Global CSSDS : 77,9 % Garçons : 73,5 % Filles : 82,3 % | Global CSSDS : 75,2 % Garçons : 68,9 % Filles : 81,3 % | Global CSSDS : 76,5 % Garçons : 67,0 % Filles : 86,8 % | Global CSSDS : 73 % Garçons : 64,4 % Filles : 81,8 % | Global CSSDS : 80,2 % Garçons : 75,3 % Filles : 85,5 % |

Explications des résultats

La proportion des élèves qui obtiennent une première diplomation ou une première qualification pour l'année 2022-2023 est l'une des plus grandes réussites de ce PEVR. D'autant plus que ces élèves ont été diplômé ou qualifié en pleine pandémie de COVID-19, c'est-à-dire entre 2020 et 2022. Ce résultat de 80,2 %, qui dépasse de 4 % l'objectif de départ, représente le meilleur score de notre PEVR. Il sera intéressant d'observer si une tendance se dessine au cours des prochaines années.

2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

| Objectif national | Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016) | Cible CSSDS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021) | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|--|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 ^e cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles. | Au CSSDS, ce taux est de 81,7 % (2015-2016). | Atteindre un taux de persévérance et de réussite de 83,0 % en 2022. | Donnée non disponible |

Explications des résultats

Depuis le début du PEVR, cette donnée ne nous a jamais été transmise.

2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

| Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016) | | | Cible CSSDS 2022 | Résultats 2018-2019 | | | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | | Résultats 2021-2022 | | Résultats 2022-2023 | |
|--|--------|--------|---|---------------------|--------|--------|-------------------------|---------------------|--------|---------------------|--------|---------------------|--------|
| | 11-14 | 12-15 | | Global | 13-16 | 14-17 | | Global | 18-19 | Global | 19-20 | Global | 20-21 |
| | | | Diminuer le taux de décrochage à 16 % en 2022. | | | | Données non disponibles | | | | | | |
| Global CSSDS | 18,1 % | 21,8 % | | Global CSSDS | 17,5 % | 17,1 % | | Global CSSDS | 17,9 % | Global CSSDS | 19,8 % | Global CSSDS | 16,9 % |
| Garçons | 22,2 % | 28,3 % | | Garçons | 18,8 % | 25,6 % | | Garçons | 26,0 % | Garçons | 24,7 % | Garçons | 19,7 % |
| Filles | 13,8 % | 14,0 % | | Filles | 16,2 % | 7,6 % | | Filles | 8,6 % | Filles | 14,2 % | Filles | 14,1 % |

Explications des résultats

Autre résultat d'exception dans ce PEVR, notre taux de décrochage qui se situe à 16,9 %, soit une amélioration de 4,9 % par rapport à 2016 et tout près de notre cible de 16 %. Ici aussi, il faudra observer si la tendance se maintient dans le temps.

2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

| Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016) | Cible CSSDS 2022 | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|--|---|--|--|--|
| En 2017, 198 élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle. | Augmenter ce nombre d'élèves à 235 en 2022 (15 %). | 234 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 51 DEP : 183 | 123 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 29 DEP : 94 | 157 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 53 DEP : 108 | 167 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 140 DEP : 27 | 127 élèves ont obtenu une diplomation (dont 9 qui ont obtenu une double diplomation). ASP : 31 DEP : 96 |

Explications des résultats

La diplomation en formation professionnelle se situe à 127 diplômés. Nous sommes loin de notre objectif de 235 et même de notre situation de départ qui était de 198. Il est important de mentionner qu'en période de plein emploi, la clientèle a considérablement diminué dans les centres de formation professionnelle. Il nous apparaît évident que la cible de 235 n'est plus vraiment réaliste. Notons aussi que la formation professionnelle se réinvente constamment et offre de nouveaux services, par exemple de la formation sur mesure pour répondre aux besoins des entreprises.

2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

| Données de départ | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|-----------------------------|---|---|---|--|---|
| Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, est présentement de 87,7 % . | Cible à déterminer en 2018. | Le taux de réussite est de 89,08 % . | Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en 2019-2020. | Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en 2020-2021. | Le taux de réussite est de 89,6 % . | Le taux de réussite est de 87,7% . |

Explications des résultats

Ce résultat constitue un point de vigilance, en ce sens que nous faisons du surplace pour ce qui est de la lecture au niveau de la 4^e année du primaire. Il faudra continuer nos travaux, déjà importants, pour améliorer cet aspect et peaufiner nos façons de faire.

Orientation 3 - Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que les relations interpersonnelles et sociales enrichissantes

3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

| Données de départ | Cible CSSDS 2022 | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|---|--|--|--|--|--|
| Présentement, 76,1 % des établissements sont dans un état satisfaisant. | Amener ce taux à 85,0 % en 2022. | 82,6 % des établissements sont dans un état satisfaisant. | 82,2 % des établissements sont dans un état satisfaisant. | 79 % des établissements sont dans un état satisfaisant. | 52 % des établissements sont dans un état satisfaisant. | 52 % des établissements sont dans un état satisfaisant. |

Explications des résultats

En 2019, le MEQ s'est doté d'un nouveau système d'information GIEES, permettant de répertorier les travaux des organismes scolaires à réaliser et de soutenir la planification stratégique de leurs projets d'infrastructures. Ce nouveau processus d'inspection standardisé a eu pour résultat un reclassement significatif de l'indice de vétusté de l'ensemble du parc immobilier du CSSDS en 2021-2022. Au moment de la publication du présent rapport, le MEQ n'a pas mis à jour l'indice de vétusté des immeubles du CSSDS.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

| Intimidation (fréquence des événements) | Nombre d'établissements scolaires | Violence (fréquence des événements) | Nombre d'établissements scolaires |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Aucune donnée disponible | 3 | Aucune donnée disponible | 2 |
| 0 | 7 | 0 | 6 |
| Moins de 10 | 14 | Moins de 10 | 7 |
| De 10 à 19 | 5 | De 10 à 19 | 2 |
| De 20 à 39 | 4 | De 20 à 39 | 3 |
| 40 et plus | 1 | 40 et plus | 13 |

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Il est important de noter que tous les événements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. Aucune plainte n'a été signalée à la Direction générale en 2022-2023 en lien avec l'intimidation et la violence et trois plaintes ont été redirigées au Service du secrétariat général par le protecteur de l'élève. Elles ont été traitées en collaboration avec les acteurs concernés.

Les établissements du CSSDS ont réalisé différentes actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention pour faire de leur milieu un environnement bienveillant, sain et sécuritaire :

- La majorité des écoles ont élaboré un plan de lutte contre l'intimidation et la violence faisant état du portrait de leur milieu et des besoins de sa clientèle. Plusieurs écoles sont en processus de réviser leur plan et de le présenter au conseil d'établissement.
- Au total, neuf écoles ont intégré la méthode de *Soutien aux comportements positifs (SCP)* à leur milieu.
- Toutes les écoles ont créé des comités pour agir contre la violence et l'intimidation. La majorité des milieux ont fait le choix d'outils de dénonciation et de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie. Un comité a également été mis en place au niveau du centre de services scolaire afin d'aider et d'outiller les établissements dans la mise en place d'un environnement bienveillant et sécuritaire.

- Différents programmes ont été mis en place, dont *Gang de choix*, *l'Intervention positive*, *Projet jeunes médiateurs*, *Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation*, *Projet dans ma cour*, le *programme d'intervention SCP* ainsi que le *programme d'intervention thérapeutique aux comportements agressifs*. Différentes écoles ont également implanté la stratégie *Réponse à l'intervention* (RAI) dans leur approche éducative face à la lutte contre la violence et l'intimidation où des stratégies universelles (palier 1 de la RAI) ont été mises en place, comme un local d'apaisement, l'organisation de la cour d'école ou la formation des élèves sur différents thèmes liés à la violence et l'intimidation. Deux écoles ont profité d'une formation sur la méthode *Attachement, Régulation et Compétences* (ARC) afin d'intervenir davantage en lien avec les besoins des élèves. Cette méthode a été initiée également dans les deux autres classes *Réadaptation scolarisation*.
- Plusieurs établissements ont poursuivi leur collaboration avec des milieux communautaires, de la santé, de la justice réparatrice et de médiation citoyenne ou universitaires tels que : *Hors-piste* et *Progresse et déstresse*, référent ÉKIP, ateliers de collaboration avec l'organisme Bulles et Baluchon et l'association Équijustice. La plateforme Moozoom a été également utilisée dans quelques milieux.
- Certaines écoles ont créé leur programme maison, par exemple la création de sous-groupes d'habiletés sociales, des ateliers de prévention ou de démarches de résolution de conflits *Vers l'harmonie*, des rencontres ciblées et individuelles, la création d'une zone pacifique, un comité bienveillance, des équipes collaboratives, le projet *Cool*, un comité clinique pour identifier les élèves avec des besoins particuliers et des ateliers de prévention sur différents thèmes en plus de l'élaboration de scénarios sociaux. Des capsules d'information ont également été offertes aux parents dans certains milieux.
- Dans la lignée de notre valeur d'accomplissement, plusieurs écoles ont organisé des moments de célébration, afin de renforcer les bonnes pratiques du « vivre ensemble » dans leur milieu. Des billets « WOW! » sont également émis dans un milieu, afin de souligner l'effort individuel pour un bien-être collectif.
- Des équipes collaboratrices sont mises sur pied dans chacune des MRC pour traiter de situations problématiques vécues par des élèves (équipes d'intervention jeunesse et tables tripartites) avec différents acteurs du monde scolaire, de la santé et des services sociaux.
- Un responsable en encadrement disciplinaire est en poste dans les quatre écoles secondaires et dans 16 écoles primaires afin de faire de la prévention sur les codes de vie et de favoriser un environnement bienveillant, sain et sécurisant. Pour certaines écoles primaires, l'encadrement disciplinaire est étroitement lié à l'application de la méthode SCP.
- Le logiciel Le Baromètre est utilisé dans plusieurs écoles. Ce dernier répertorie les différents comportements qui contreviennent aux codes de vie des milieux dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour soutenir les élèves vers de meilleures relations avec leur environnement. Cet outil est également étroitement lié à la méthode SCP.

- Le logiciel SPI est également utilisé pour consigner les différents comportements allant à l'encontre des protocoles et plans de lutte contre la violence et l'intimidation. Les interventions y sont également notées.
- D'autres outils de consignation sont utilisés tels que SOI, Classcraft, FORM, Excel et One Note, LUMIX, et fiches de réflexion.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, le CSSDS s'est doté d'un [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes et sur le protecteur de l'élève](#). Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du centre de services scolaire. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la [section Plaintes et protecteur de l'élève](#) du site Web du CSSDS.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

4.1.1 Objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le CSSDS vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose pour réaliser sa mission;
- Distribuer les ressources dans un exercice de choix budgétaire collectif tout en priorisant les services directs à l'élève;
- Assurer une répartition équitable des ressources en fonction des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

4.1.2 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes généraux

En répartissant ses ressources, le CSSDS respecte les principes suivants :

- Principe de cohérence en établissant un lien entre la répartition et les divers encadrements;
- Principe d'équilibre budgétaire;
- Principe d'équité;
- Principe de subsidiarité;
- Principe de transparence en rendant explicite son modèle de répartition.

Voir l'annexe 5.3.1 pour les objectifs spécifiques.

4.1.3 Critères servant à déterminer les montants alloués

Voir l'annexe 5.3.2 pour les critères de répartition des ressources.

4.2 Ressources financières

4.2.1 États financiers condensés 2022-2023

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 30 juin 2023

| Revenus | Montant (\$) | Pourcentage (%) |
|---|---------------------|-----------------|
| Subvention de fonctionnement du MEQ | 117 601 208 | 72,06 |
| Subventions d'investissement | 11 475 123 | 7,03 |
| Autres subventions et contributions | 349 866 | 0,21 |
| Taxe scolaire | 12 024 147 | 7,37 |
| Droits de scolarité et frais de scolarisation | 485 129 | 0,30 |
| Ventes de biens et services | 6 076 696 | 3,73 |
| Revenus divers | 2 467 831 | 1,51 |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée | 12 714 413 | 7,79 |
| | 163 194 413 | 100 |
| Charges par activité | Montant (\$) | Pourcentage (%) |
| Enseignement et formation | 66 712 133 | 45,56 |
| Soutien à l'enseignement et à la formation | 34 672 609 | 23,68 |
| Transport scolaire et service de garde | 14 713 234 | 10,05 |
| Administration | 5 602 490 | 3,83 |
| Biens meubles et immeubles | 17 065 917 | 11,65 |
| Activités connexes et autres charges | 7 809 129 | 5,33 |
| Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux | (130 613) | (0,09) |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | (15 000) | (0,01) |
| | 146 429 899 | 100 |
| EXCÉDENT DE L'EXERCICE (voir note 1) | 16 764 514 | |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2022 (redressé) | (9 347 492) | |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023 (voir note 2) | 7 417 022 | |

Note 1 : La nouvelle norme comptable SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), est désormais en vigueur et s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

L'application de cette norme par les organismes scolaires doit se faire selon la méthode rétroactive modifiée dans les états financiers au 30 juin 2023. L'impact de cette nouvelle norme sur le résultat de l'année scolaire 2022-2023 est de 16 106 265 \$. En excluant cette nouvelle norme comptable, l'excédent de l'exercice serait de 658 249 \$.

Note 2 : Le MEQ limite l'utilisation de cet excédent.

État de la situation financière au 30 juin 2023

| Actifs financiers | Montant (\$) | Pourcentage (%) |
|--|---------------------|------------------------|
| Encaisse | 956 044 | 0,58 |
| Subvention de fonctionnement à recevoir | 9 841 333 | 6,02 |
| Subvention d'investissement à recevoir | 149 829 465 | 91,64 |
| Taxe scolaire à recevoir | 582 845 | 0,36 |
| Débiteurs | 2 224 725 | 1,36 |
| Stocks destinés à la revente | 63 758 | 0,04 |
| | 163 498 170 | 100 |
| Passifs | Montant (\$) | Pourcentage (%) |
| Emprunts temporaires | 31 332 372 | 9,95 |
| Créditeurs et frais courus à payer | 17 287 565 | 5,49 |
| Subvention d'investissement reportée | 136 563 476 | 43,38 |
| Revenus perçus d'avance | 612 681 | 0,19 |
| Provision pour avantages sociaux | 4 820 932 | 1,53 |
| Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention | 103 181 536 | 32,78 |
| Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire | 1 247 809 | 0,40 |
| Autres passifs | 19 770 996 | 6,28 |
| | 314 817 367 | 100 |
| Dettes nettes | -151 319 197 | |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisation corporelles | 157 864 382 | 99,45 |
| Stocks de fournitures | 719 629 | 0,45 |
| Charges payées d'avance | 152 208 | 0,10 |
| | 158 736 219 | 100 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023 | 7 417 022 | |

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

4.3.1 Répartition de l'effectif en heures

| | 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 | | | |
|--|--|------------------------|---------------------|---|
| | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total | Nombre d'employés pour la période visée |
| 1. Personnel d'encadrement | 121 267,01 | 0,0 | 121 267,01 | 79 |
| 2. Personnel professionnel | 159 530,02 | 42,75 | 159 572,77 | 135 |
| 3. Personnel enseignant | 1 042 684,76 | 1 805,67 | 1 044 490,43 | 1 542 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 648 318,38 | 4 412,52 | 652 730,90 | 903 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 125 831,77 | 1 327,35 | 127 159,12 | 124 |
| TOTAL | 2 097 631,94 | 7 588,29 | 2 105 220,23 | 2 783 |

4.3.2 Résumé du niveau de l'effectif

| | |
|---|---------------------|
| Cible établie par le MEQ (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo | 1 914 299,12 heures |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo | 2 105 220,23 heures |
| Ampleur du dépassement (C) = (B) – (A) | 190 921,11 heures |
| Respect du niveau de l'effectif | Non |

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le nombre d'heures rémunérées a augmenté de 10 % (190 921 heures) par rapport à la cible fixée par le MEQ de 1 914 299,12 heures. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de notre clientèle et aux nouvelles mesures octroyées par le MEQ, soit le soutien à la composition de la classe volet 4, à l'ajout d'enseignants mentor, l'octroi de contrats de suppléance, à l'aide additionnelle EH et TGC et à l'aide additionnelle EDAA. De plus, la mesure *Seuil minimal de services – écoles primaires et secondaires* a augmenté d'un peu plus de 350 000 \$ par rapport à 2021-2022.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

4.4.1 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

| | Nombre de contrats | Montant du contrat (avant taxes) |
|--|--------------------|-------------------------------------|
| Contrats de service avec une personne physique | 0 | 0,00 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 8 | 370 947,31 \$ |
| Total | 8 | 370 947,31 \$ |

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

| 2021-2022 (Année de reddition de comptes) | | | |
|--|-----------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Allocation, maintien de l'actif | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes non investies, ni engagées |
| 10 200 012,00 \$ | 8 063 536,00 \$ | 1 770 492,00 \$ | 395 984,00 \$ |

4.5.2 Ressources informationnelles

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le CSSDS a fait l'achat de l'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux et assurer la sécurité informatique. Les membres du personnel et les élèves devaient pouvoir compter sur un équipement informatique sécuritaire. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 106 ordinateurs portables pour un montant total de 86 708 \$ + taxes
- 20 Chromebook pour un montant total de 9 315 \$ + taxes
- Cinq ordinateurs de table pour un montant total de 3 929 \$ + taxes

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les établissements du CSSDS ont fait l'achat de l'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 256 ordinateurs portables pour un montant total de 98 938 \$ + taxes
- 20 Chromebook pour un montant total de 9 315 \$ + taxes
- 50 ordinateurs de table pour un montant total de 31 438 \$ + taxes
- 49 tablettes pour un montant total de 19 551 \$ + taxes

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport du protecteur de l'élève

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre de services scolaire des Sommets et sur le protecteur de l'élève, voici mon rapport annuel à titre de protecteur de l'élève.

Trente (30) plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre.

Vingt-quatre (24) d'entre elles ont été réacheminées vers le processus de traitement des plaintes à l'interne, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Six (6) plaintes ont été traitées par le Protecteur de l'élève. De ce nombre, cinq (5) ont été réglées et une a été rejetée. Le tableau en annexe indique la nature des plaintes traitées.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les dossiers comportant de telles allégations ayant été adéquatement traités à l'interne puisque je n'ai pas été contacté à nouveau par les plaignants concernés après les avoir redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Ce rapport clôt la dernière année d'existence de la fonction de Protecteur de l'élève. En effet, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur le protecteur national de l'élève, une Protectrice régionale de l'élève a été désignée et entre en fonction le 28 août 2023.

Le 14 août 2023,



Christian Beaudry
Protecteur de l'élève

| Nature des plaintes traitées | Plaintes traitées |
|-------------------------------|-------------------|
| Inscription hors-bassin | 1 |
| Plainte contre employé | 2 |
| Plan d'intervention | 1 |
| Services complémentaires EHDA | 2 |
| Total | 6 |

5.2 Listes des comités

5.2.1 Liste des membres du comité consultatif de gestion

- Isabelle Arguin
- Frédéric Audet
- Josée Banville
- Lyne Beauchamp
- Benoit Bertholet
- Isabelle Boucher
- Nathalie Bourassa
- Caroline Champagne
- Marie-Pierre Champagne
- Martin Charron
- Pier-Luc Chiasson-Ricard
- Marise Cotnoir
- Julie Dépelteau
- Anne-Louise Déziel
- Brigitte Didier
- Serge Dion
- Francis Dontigny
- Julie Dubois
- Danny Duperron
- Marie-Claude Farrell
- Maxime Ferland
- Mélissa Fournier
- Hugues Gendron
- Stéphane Gévry
- Joël Gilbert
- Daniel Guillot
- Jean-François Hamel
- Linda Lacasse
- Marie-Josée Langlois
- Isabelle L'Heureux
- Sarah Jane Limoges
- Marc-Antoine Mauzerolle
- Caroline Monette
- Alexandre Néron
- Annie Orichefsky
- Vincent Pilotto
- Marc Poirier
- Pier-Samuel Poulin
- Lucie Querry
- Mélanie Richard
- Martin Riendeau
- Jean-Sébastien Roberge
- Lisa Rodrigue
- Joël Rouleau
- Ludovick St-Laurent
- Alain Thibault
- Guylaine Thibodeau

5.2.2 Liste des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Membres parents

- Dominic Bourassa
- Benoit Champagne (président)
- Nathalie Côté
- Chantal Drapeau
- Caroline Lacroix
- Maxime Lorrain
- Joëlle Martineau
- Jocelyn Milette
- Andréanne Normand
- Nancy Talbot (parent substitut)
- Sara Lacroix Rousseau (parent substitut)

Autres membres

- Josée Banville – Direction des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
- Julie Dépelteau – Direction d'école
- Claudie Jutras-Déry – Personnel de soutien
- Karine Lacasse – Services sociaux
- Léanne Dumas-Morin – Personnel professionnel

5.2.3 Comité de parents

Représentants – Écoles primaires

- Valéry Breault – École de la Passerelle
- Isabelle Boucher – École de la Tourelle
- Julien Sirois – École Masson
- Cassandra Perreault – École Notre-Dame-de-l'Assomption
- Stéphane Beauchesne – École des Deux-Soleils
- Sophie Gaudreau – École Dominique-Savio
- Justin Dewey – École Jardin-des-Frontières
- Anne-Marie Michaud – École du Val-de-Grâce
- Joëlle Martineau – École Saint-Barthélemy
- Alexandra L. Beaudin – École Saint-Pie-X
- Rachid Labhal – École de la Chanterelle
- Alexandre Malo – École du Plein-Cœur
- Geneviève Simon – École Notre-Dame-de-Bonsecours (présidente)
- Lydia Laquerre – École Notre-Dame-de-Montjoie
- Danyka St-Pierre Bibeau – École Notre-Dame-du-Sourire

- Audrey Bourque – École Saint-Gabriel
- Katy Vaillancourt-Denis – École Saint-Philippe

Représentants – Écoles secondaires

- Dominic Bourassa – École secondaire de l’Odyssée
- Benoit Champagne – École secondaire de la Ruche
- Karine Morin – École secondaire de l’Escale
- Xavier Ovando – École secondaire du Tournesol

5.3 Répartition des revenus

5.3.1 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes spécifiques

Spécifiques à la cohérence

Le CSSDS doit s’assurer :

- d’appliquer les conventions collectives pour les différentes catégories de personnel et les politiques administratives et salariales des cadres et des hors-cadres;
- d’appliquer les conventions collectives et les divers cadres ministériels quant à l’organisation scolaire et à la formation des groupes.

Spécifiques à l’équilibre budgétaire

- Le CSSDS a l’obligation légale, en vertu de la Loi sur l’instruction publique, de préparer et de déposer au Ministère un budget équilibré;
- À la fin de chaque exercice financier, les surplus des établissements, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l’exercice financier suivant, porter au crédit de l’établissement ou au crédit d’un autre établissement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources (CRR) en fait la recommandation et que le conseil d’administration y donne suite;
- Chaque établissement est responsable de son déficit lequel devient la première dépense de l’année subséquente;
- Chaque établissement, assume à même son budget décentralisé, tout excédent de postes d’enseignants relié à l’organisation scolaire, à moins d’une autorisation particulière à la suite de l’évolution de la clientèle;
- Chaque établissement assume, à même son budget décentralisé, tout ajout aux postes initialement prévus au plan des effectifs;

- Les surplus des fonds étudiants, des activités extrascolaires et des projets particuliers initiés par les établissements (fonds 5) sont versés dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin, pour l'établissement, par le centre de services scolaire;
- Chaque école doit assurer le financement de son service de garde en tenant compte des allocations reçues, des revenus perçus des parents et de sa contribution au fonds commun du centre de services scolaire;
- Les sommes allouées aux établissements sont transférables, à l'exception de celles allouées pour des dépenses spécifiques, des dépenses reliées à des mesures ciblées du Ministère et celles allouées pour les investissements;
- Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin de prévoir la constitution de fonds pour certaines dépenses communes décentralisées, pour la gestion de dépenses impondérables ou imprévues, pour des dépenses que plusieurs ou l'ensemble des établissements décideraient de mettre en commun.

Spécifiques à l'équité

Le CSSDS doit s'assurer :

- de la répartition entre les écoles de l'ensemble des revenus générés par la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- de la répartition entre les centres de l'ensemble des revenus générés par la clientèle de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du service aux entreprises;
- de considérer les besoins exprimés par les établissements, les règles d'équité, les inégalités sociales et économiques et la présence d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des petites écoles primaires et secondaires;
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des classes spécialisées primaires et secondaires.

Spécifiques à la subsidiarité

Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin qu'il puisse exercer ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions :

- notamment en matière de transport scolaire pour l'entrée et la sortie des élèves, du service de la dette et des dépenses des services administratifs;
- à titre d'employeur de l'ensemble du personnel;
- à titre de propriétaire des immeubles notamment en matière de construction, de réparations, d'améliorations majeures et d'entretien physique visant à conserver le

bon état de ses édifices en lien avec les responsabilités liées à la notion « propriétaire-locataire »;

Dans son budget, le CSSDS prévoit :

- l'attribution des ressources humaines et financières aux écoles pour qu'elles puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- l'attribution des ressources humaines et financières aux centres pour qu'ils puissent mettre en place leur organisation scolaire et qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- la répartition d'allocation entre les écoles d'un même regroupement pour répondre aux besoins des milieux.

Spécifiques à la transparence

- Le CSSDS doit s'assurer de répartir ses allocations de façon transparente;
- Le CSSDS doit rendre compte de son budget aux instances concernées.

5.3.2 Critères de répartition des ressources

Critères pour la répartition des ressources aux établissements

Dans le respect des ressources disponibles, le CSSDS alloue des ressources prioritairement pour les services directs aux élèves.

Dans le but de procéder à une répartition équitable des ressources entre les établissements, plusieurs critères sont considérés selon les différentes allocations à répartir.

Ordre d'enseignement

- Formation générale des jeunes (préscolaire, primaire, secondaire) (FGJ);
- Formation générale des adultes (FGA);
- Formation professionnelle (FP).

Clientèle

- Régulières (de la FGJ, de la FP et de la FGA);
- En difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Handicapées;
- Élèves recevant des services d'accueil et de soutien linguistique;
- Au service de garde.

Autres critères

- Nombre d'élèves par établissement;
- Nombre d'employés – équivalent temps complet;
- Indice du milieu socio-économique;
- Nombre de bâtiments;
- Caractéristiques et composantes des bâtiments;
- Nombre et type de classe;
- Dispersion géographique des bâtiments;
- Regroupements géographiques des établissements;
- Autres critères jugés pertinent, selon le type d'allocation.

Il est important de mentionner que les critères de répartition des différentes mesures ministérielles aux établissements du CSSDS peuvent différer des critères pris en compte lors du calcul des sommes allouées au centre de services scolaire.

Critères pour la répartition aux services administratifs et aux comités

Annuellement, après analyse, le CSSDS alloue aux différents services administratifs :

- Les budgets et effectifs nécessaires :
 - à la gestion courante;
 - à la conservation et à l'entretien de l'ensemble du parc immobilier ainsi qu'à la consommation énergétique de tous les bâtiments;
- Les budgets et ressources nécessaires au soutien des établissements;
- Les budgets nécessaires :
 - pour couvrir notamment les avantages sociaux futurs des employés, les dépenses long terme et les dépenses d'amortissement;
 - pour le perfectionnement des divers groupes d'employés;
 - à la mise en œuvre des politiques adoptées lors des séances du conseil d'administration;
 - au fonctionnement des divers comités;
- Autres critères jugés pertinents.